



RENSEIGNEMENTS SUR LE SERVICE DE DIFFUSION DES CONFÉRENCES DE PRESSE TVR23 EN DIRECT

COMMENT PROFITER DE CE SERVICE GRATUIT ?

Ce service s'adresse à tout organisme à but non lucratif, association, groupe ou société ayant sa raison sociale en Ontario et qui fournit des services sur le territoire desservi par TV Rogers.

POURQUOI TVR23 EN DIRECT ?

TV Rogers met sur pied cette initiative afin de permettre aux organismes, associations, groupes et sociétés du milieu de faire leur annonces d'importance pour la communauté dans un espace convivial, adapté et accessible et de faire diffuser leur conférence de presse sur les ondes de TV Rogers, en direct, en diffusé ou en webdiffusion. Les conférences diffusées seront aussi archivées sur le site web de TV Rogers.

POUR SOUMETTRE VOTRE DEMANDE DE COUVERTURE

Vous devez d'abord faire une demande de réservation de la salle du Bistro de la Nouvelle Scène. Une fois vos besoins identifiés et votre réservation confirmée par la NS, vous devez soumettre une demande de couverture auprès de TV Rogers. Cette demande doit parvenir à TV Rogers par écrit sept (7) jours avant la date prévue de votre annonce. Les formulaires de demande sont disponibles aux bureaux de TV Rogers (1810 Boulevard St Laurent à Ottawa), à la billetterie de la Nouvelle Scène ou sur le site web de TV Rogers (www.tvrogers.com). Ces formulaires pourront être déposés en main propre, soumis par télécopieur ou par courriel. Un délai de 48 H est requis pour soumettre votre formulaire.

COMMENT VOTRE DEMANDE DE COUVERTURE SERA-T-ELLE ÉVALUÉE ?

Certains critères seront utilisés pour déterminer la validité et la pertinence de votre demande de couverture. Les critères ci-après ne sont fournis qu'à titre indicatif et d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte :

- Intérêt pour la communauté
- Origine et Zone d'action de l'organisme soumettant la demande
- Caractère ou prédominance francophone
- Respect du Code d'éthique des diffuseurs
- Confirmation de la réservation de salle
- Date, heure, durée et format de l'événement
- Sérieux de la demande
- Logistique d'organisation
- Disposition à signer l'entente de diffusion et les formulaires de désistement

POURQUOI LA RÉSERVATION DE LA SALLE NE SERT PAS AUSSI DE CONFIRMATION DE COUVERTURE SUR TVR23 EN DIRECT ?

Le partenariat entre TV Rogers et La Nouvelle Scène se base sur une étroite collaboration entre les deux organisations. Cependant, la Nouvelle Scène reste maître de ses installations (dont la salle du Bistro) tandis que TV Rogers doit répondre à des critères qui rejoignent sa mission et sa licence.

Pour en savoir plus...

- Sur TV Rogers ►► www.tvrogers.com/tvr23endirect
- Sur La Nouvelle Scène ►► www.lanouvellescene.com

Vous désirez faire des suggestions ?

Rien de plus simple ! Envoyez un courriel à l'adresse TVR.Ottawa@rci.rogers.com ou téléphonez au 613-521-2323.

MISES EN GARDE

- TV Rogers n'offre pas de service de traduction simultanée vers l'anglais ou le français
- La NS se réserve le droit de d'accepter ou de refuser la réservation sur la base de ses règlements internes
- La TV Rogers se réserve le droit d'accepter ou de refuser la diffusion, en direct, différé ou en webdiffusion selon les termes de ses règlements internes ou selon les termes de sa licence de diffusion.